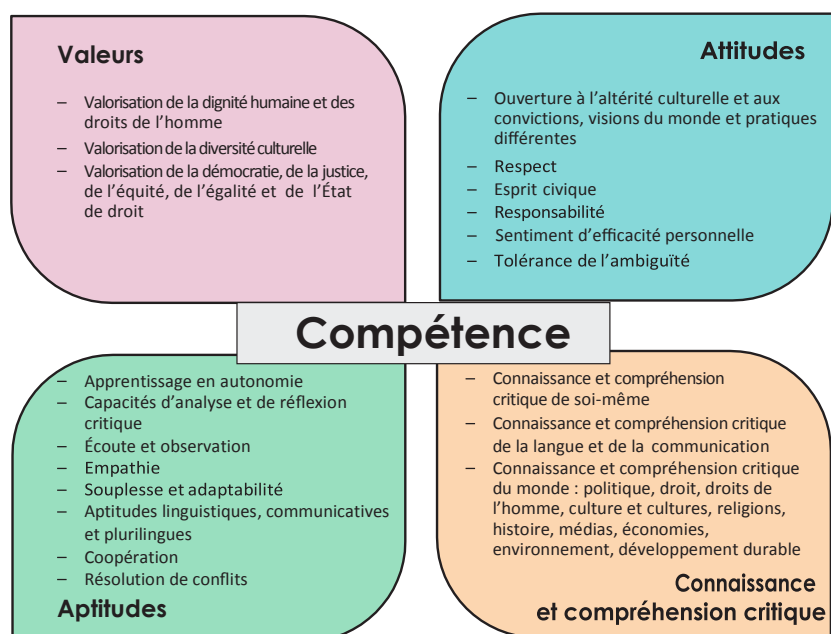


Modèle des compétences requises pour une culture de la démocratie et pour le dialogue interculturel

S'appuyant sur ces notions fondamentales, le Cadre propose un modèle conceptuel global des compétences dont un individu a besoin pour se comporter en tant que citoyen compétent d'un point de vue démocratique et interculturel. Telles sont donc les compétences que les éducateurs doivent cibler pour autonomiser les apprenants et leur permettre d'agir comme des citoyens démocratiques compétents et efficaces.

Au total, ce modèle compte 20 compétences ; celles-ci sont réparties en quatre sous-groupes, à savoir les valeurs, les attitudes, les aptitudes, et la connaissance et la compréhension critique, comme illustré dans la figure¹.

Figure 1 – Les 20 compétences incluses dans le modèle de compétences



Ce modèle repose sur l'idée que, dans le contexte d'une culture de la démocratie, on considère qu'une personne se comporte de façon compétente lorsqu'elle réagit de manière appropriée et efficace aux exigences, aux enjeux et aux possibilités que présentent les situations démocratiques et interculturelles, en mobilisant et en utilisant ces 20 compétences en tout ou en partie. Les paragraphes qui suivent proposent une description détaillée des quatre groupes de compétences, ainsi que chacune des compétences dont ils sont constitués.

¹ L'approche qui sous-tend le modèle de compétences et le processus ayant abouti à l'identification de chacune de ces compétences sont décrits de façon détaillée dans le document suivant: Conseil de l'Europe (2016), *Compétences pour une culture de la démocratie – Vivre ensemble sur un pied d'égalité dans des sociétés démocratiques et culturellement diverses*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, www.coe.int/fr/web/education/competences-for-democratic-culture.

Les valeurs

Par valeurs, on entend les convictions générales que les personnes ont sur les objectifs qui devraient être poursuivis dans la vie. Les valeurs motivent l'action et servent aussi de principes directeurs pour décider de quelle manière agir. Elles transcendent les actes et les contextes spécifiques, et ont une qualité normative concernant ce qui devrait être fait ou pensé dans telle ou telle situation. Elles fournissent des normes ou des critères pour évaluer des actes – les siens comme ceux d'autrui –, pour justifier des opinions, des attitudes et des comportements, pour choisir parmi plusieurs options, pour planifier son comportement et tenter d'influencer autrui.

Les lecteurs qui connaissent les cadres de compétences existants pourront s'étonner du fait que les valeurs constituent ici une catégorie distincte de la catégorie « compétence ». Or, il importe de garder à l'esprit que le terme « compétence » n'est pas employé dans son sens courant, c'est-à-dire comme un synonyme de « capacité », mais dans un sens plus technique pour désigner les ressources psychologiques (attitudes, aptitudes et connaissances) qui doivent être mobilisées et utilisées pour réagir aux exigences et aux enjeux des situations démocratiques et interculturelles. Les valeurs sont retenues pour deux raisons. Tout d'abord, elles apparaissent de fait (même si c'est souvent de manière implicite) dans nombre de cadres de compétences examinés et ne pas les prendre en compte dans le modèle actuel reviendrait à laisser de côté une partie du contenu de ces cadres. Les valeurs ne ressortent pas toujours de manière évidente dans ces cadres, car elles figurent généralement dans la catégorie des attitudes (plutôt que comme une catégorie à part entière). À l'inverse, le modèle actuel fait clairement la distinction au plan conceptuel entre les valeurs et les attitudes, seules les premières étant caractérisées par leur qualité normative. En deuxième lieu, les valeurs sont essentielles pour conceptualiser les compétences qui permettent de participer à une culture de la démocratie. En effet, sans description des valeurs particulières qui sous-tendent ces compétences, il n'y aurait pas de compétences démocratiques mais des compétences politiques générales à même d'être utilisées pour servir maints autres types d'ordres politiques, même antidémocratiques. Ainsi, un citoyen vivant sous une dictature totalitaire peut être qualifié de responsable, efficace et politiquement bien informé si ses jugements, ses décisions et ses actes se fondent sur un système de valeurs différent. En conséquence, les valeurs définies dans le modèle actuel résident au cœur même de la compétence démocratique et sont cruciales pour décrire cette compétence.

Les valeurs se répartissent en trois ensembles essentiels pour participer à une culture de la démocratie.

La valorisation de la dignité humaine et des droits de l'homme

Ce premier ensemble de valeurs repose sur la conviction générale que tous les êtres humains sont égaux en termes de valeur et de dignité, qu'ils ont le droit au respect dans des conditions d'égalité et précisément au même ensemble de droits de l'homme et de libertés fondamentales, et qu'ils devraient être traités en conséquence. Cette conviction pose en principe que les droits de l'homme sont universels, inaliénables et indivisibles, qu'ils s'appliquent à tous sans distinction aucune, qu'ils offrent un ensemble minimal de protections essentielles pour permettre aux êtres humains de vivre dans la dignité et qu'ils constituent un socle pour la liberté, l'égalité, la justice et la paix dans le monde. Cet ensemble de valeurs suppose donc :

1. la reconnaissance que nous partageons tous une humanité commune et sommes égaux en dignité, indépendamment des références culturelles, des aptitudes, des situations ou des statuts personnels;
2. la reconnaissance du caractère universel, inaliénable et indivisible des droits de l'homme;

3. la reconnaissance de la nécessité de promouvoir, de respecter et de protéger les droits de l'homme en toutes circonstances;
4. la reconnaissance de la nécessité de défendre les libertés fondamentales en toutes circonstances, sauf si elles menacent ou violent les droits de l'homme d'autrui ;
5. la reconnaissance que les droits de l'homme constituent le fondement du vivre ensemble sur un pied d'égalité et le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

La valorisation de la diversité culturelle

Ce deuxième ensemble de valeurs repose sur la conviction générale que les autres références culturelles, la variation et la diversité culturelles, ainsi que la pluralité de perspectives, de points de vue et de pratiques devraient être perçues de façon positive et devraient être appréciées et valorisées. Cette conviction pose en principe que la diversité culturelle est un atout pour la société, que les personnes peuvent apprendre et tirer profit de la diversité des points de vue, que la diversité culturelle devrait être encouragée et protégée, que les personnes devraient être encouragées à dialoguer les unes avec les autres, indépendamment de leurs différences culturelles perçues, et qu'un dialogue interculturel devrait être instauré pour développer une culture démocratique du vivre ensemble sur un pied d'égalité.

Il convient de relever qu'il existe une tension entre la valorisation des droits de l'homme et celle de la diversité culturelle. En effet, dans une société dont le système de valeurs repose avant tout sur les droits de l'homme, la valorisation de la diversité culturelle sera l'objet de certaines limites, qui découleront de la nécessité de promouvoir, de respecter et de protéger les droits de l'homme et les libertés d'autrui. Par conséquent, il est présumé ici que la diversité culturelle devrait être valorisée en toutes circonstances, sauf si elle porte atteinte aux droits de l'homme et aux libertés d'autrui.

Ce deuxième ensemble de valeurs suppose par conséquent :

1. la reconnaissance que la diversité culturelle et la pluralité de points de vue, de visions du monde et de pratiques constituent un atout pour la société et une occasion d'enrichissement pour tous les membres de la société ;
2. la reconnaissance que tout le monde a le droit d'être différent et de choisir ses propres perspectives, points de vue, convictions et opinions ;
3. la reconnaissance de la nécessité de respecter en toutes circonstances les perspectives, les points de vue, les convictions et les opinions d'autrui, sauf s'ils visent à porter atteinte aux droits de l'homme et aux libertés d'autrui ;
4. la reconnaissance de la nécessité de respecter en toutes circonstances les modes de vie et les pratiques d'autrui, sauf s'ils portent atteinte ou violent les droits de l'homme et les libertés d'autrui ;
5. la reconnaissance qu'il faut écouter ceux qui sont perçus comme différents de soi et dialoguer avec eux.

La valorisation de la démocratie, de la justice, de l'équité, de l'égalité et de l'État de droit

Ce troisième ensemble de valeurs repose sur un groupe de convictions relatives à la manière dont les sociétés devraient fonctionner et être gouvernées, notamment la conviction que tous les citoyens devraient pouvoir participer sur un pied d'égalité (soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire de représentants élus) aux procédures par lesquelles les lois visant à régir la société sont élaborées et établies, que tous les citoyens devraient participer activement aux procédures démocratiques en vigueur dans leur société (en reconnaissant que cela peut aussi parfois signifier ne pas participer pour des raisons de conscience ou de circonstance), que si les décisions devaient être

prises à la majorité des voix, les minorités de tout type devraient être traitées de manière juste et équitable, que la justice sociale, l'équité et l'égalité devraient exister à tous les niveaux de la société et que l'État de droit devrait prévaloir, de sorte que tous les membres de la société soient traités de manière juste, équitable, impartiale et égale, conformément aux lois applicables à tous. Cet ensemble de valeurs suppose par conséquent :

1. l'adhésion aux processus et procédures démocratiques (tout en reconnaissant que les procédures démocratiques en vigueur peuvent ne pas être optimales et doivent parfois être modifiées ou améliorées par des voies démocratiques) ;
2. la reconnaissance de l'importance d'une citoyenneté active (tout en reconnaissant que la non-participation peut parfois se justifier pour des raisons de conscience ou de circonstance) ;
3. la reconnaissance de l'importance de la participation citoyenne au processus décisionnel politique ;
4. la reconnaissance de la nécessité de protéger les libertés individuelles, notamment des personnes dont le point de vue est minoritaire ;
5. le soutien au règlement pacifique des conflits et des différends ;
6. un sentiment de justice sociale et de responsabilité sociale pour que tous les membres de la société bénéficient d'un traitement juste et équitable, notamment l'égalité des chances pour tous, indépendamment de l'origine nationale, de l'origine ethnique, de la race, de la religion, de la langue, de l'âge, du sexe, du genre, de l'opinion politique, de la naissance, de l'origine sociale, de la fortune, du handicap, de l'orientation sexuelle ou de toute autre situation ;
7. l'adhésion aux principes de la primauté du droit et d'un traitement égal et impartial de tous les citoyens devant la loi en tant que moyen de garantir la justice.

Les attitudes

Par attitude, on entend l'orientation mentale générale d'une personne à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose (par exemple une personne, un groupe, une institution, une problématique, un événement, un symbole, etc.). Les attitudes sont habituellement constituées de quatre éléments : une conviction ou une opinion sur l'objet de l'attitude, une émotion ou un sentiment à l'égard de cet objet, une évaluation (positive ou négative) de l'objet et une tendance à se comporter d'une certaine manière à l'égard de cet objet.

Il existe six attitudes importantes pour une culture de la démocratie, elles sont décrites ci-après.

L'ouverture à l'altérité culturelle et aux convictions, aux visions du monde et aux pratiques différentes

L'ouverture est une attitude à l'égard soit de personnes perçues comme ayant des références culturelles différentes des siennes, soit de visions du monde, de convictions, de valeurs et de pratiques différentes des siennes. L'attitude d'ouverture à l'altérité culturelle doit être distinguée de l'intérêt à recueillir des expériences de ce qui est « exotique » aux seules fins d'y prendre plaisir ou d'en tirer parti personnellement. L'ouverture suppose au contraire :

1. une sensibilité à la diversité culturelle et aux visions du monde, aux convictions, aux valeurs et aux pratiques différentes des siennes;

2. une curiosité et un intérêt à découvrir et à connaître d'autres orientations et références culturelles et d'autres visions du monde, convictions, valeurs et pratiques;
3. la volonté de suspendre son jugement et de se défaire de son scepticisme à l'égard des visions du monde, des convictions, des valeurs et des pratiques d'autrui, et de remettre en cause le caractère « naturel » de ses propres visions du monde, convictions, valeurs et pratiques;
4. une disposition affective à avoir des rapports avec des personnes perçues comme différentes de soi ;
5. la volonté de rechercher ou de saisir des occasions de prendre contact, de coopérer et d'interagir avec les personnes perçues comme ayant des références culturelles différentes des siennes, dans une relation d'égalité.

Le respect

Le respect est une attitude à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose (par exemple une personne, une conviction, un symbole, un principe, une pratique, etc.) dont on considère qu'il ou elle a une certaine importance ou valeur, ou un certain intérêt qui garantit une considération positive et une estime à son égard². Selon la nature de l'objet respecté, le respect peut prendre diverses formes (le respect d'une règle scolaire se manifestera différemment du respect pour la sagesse d'un ancien ou du respect de la nature, par exemple).

Dans une culture de la démocratie, le respect à l'égard d'autres personnes perçues comme ayant des références culturelles, des croyances, des opinions ou des pratiques différentes des siennes est particulièrement important. Cette forme de respect reconnaît la dignité et l'égalité inhérentes à tous les êtres humains ainsi que leur droit fondamental inaliénable à choisir leurs propres références, convictions, opinions ou pratiques. Il ne s'agit pas, et c'est là un aspect important, de minimiser ou d'ignorer les différences réelles qui peuvent exister entre soi et l'autre, différences qui peuvent parfois être importantes et profondes, ni d'être nécessairement d'accord avec l'objet du respect ou de l'adopter ou de s'y convertir. Il s'agit au contraire d'une attitude d'appréciation positive de la dignité et du droit d'autrui à avoir ses propres références, convictions, opinions ou pratiques, tout en reconnaissant et en acceptant les différences qui existent entre soi et l'autre. Une attitude de respect est nécessaire pour faciliter à la fois l'interaction démocratique et le dialogue interculturel avec autrui. Toutefois, il convient de relever que des limites sont nécessaires – ainsi les convictions et les opinions ou les modes de vie et les pratiques qui portent atteinte à la dignité, aux droits de l'homme ou aux libertés d'autrui ou qui violent ces principes ne sauraient être respectés³.

La notion de respect reflète davantage l'attitude requise pour une culture de la démocratie que la notion de tolérance, qui peut, dans certains contextes, avoir pour connotation le simple fait de tolérer ou de supporter la différence et d'adopter une attitude condescendante à l'égard de quelque chose que l'on préférerait ne pas avoir à supporter. La tolérance peut parfois également s'interpréter comme un acte de pouvoir qui autorise l'existence de la différence en se bornant à la tolérer et, par

² On notera que le respect est étroitement lié aux valeurs de deux manières. En effet, une valeur peut être l'objet du respect (c'est-à-dire qu'une valeur peut être respectée), mais elle peut aussi constituer le fondement du respect (c'est-à-dire que l'on peut respecter quelqu'un ou quelque chose parce que cette personne ou cette chose incarne ou met en pratique une valeur donnée).

³ Du point de vue des droits de l'homme, si le droit d'autrui à la liberté de conviction devait être respecté en toutes circonstances, les convictions qui visent à porter atteinte à la dignité, aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales d'autrui, ou à violer ces principes, ne sauraient être respectées. Dans ce cas, ce n'est pas le droit d'avoir ses propres convictions qui est restreint, mais la liberté de les manifester, sous réserve que cette restriction soit nécessaire à la sécurité publique, à la protection de l'ordre public ou à la protection des droits et libertés d'autrui (voir l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme : http://www.echr.coe.int/Documents/Convention_FRA.pdf).

cet acte, renforce le pouvoir et l'autorité de celui qui tolère. Le respect est une notion moins ambiguë que la tolérance, car il se fonde sur la reconnaissance de la dignité, des droits et des libertés d'autrui, et sur une relation d'égalité entre soi et autrui.

Le respect suppose par conséquent :

1. une considération positive et une estime pour quelqu'un ou quelque chose dont on pense qu'il ou elle a en soi une certaine importance ou valeur, ou un certain intérêt ;
2. une considération positive et une estime pour les autres en tant qu'êtres humains égaux partageant une dignité commune et jouissant exactement des mêmes droits et libertés, quels que soient leurs références culturelles, leurs convictions, leurs opinions, leurs modes de vie ou leurs pratiques;
3. une considération positive et une estime pour les convictions, les opinions, les modes de vie et les pratiques d'autrui, tant qu'ils ne portent pas atteinte à la dignité, aux droits de l'homme ou aux libertés d'autrui, ou ne violent pas ces principes.

L'esprit civique

L'esprit civique est une attitude envers une communauté ou un groupe social. Le terme « communauté » est employé ici pour désigner un groupe social ou culturel auquel une personne a le sentiment d'appartenir et qui est plus vaste que le cercle immédiat de proches et d'amis. Il peut s'agir de toute une diversité de groupes, par exemple de personnes vivant dans une zone géographique donnée (un quartier, une ville ou une métropole, un pays, un groupe de pays tels l'Europe ou l'Afrique, voire le monde tout entier dans le cas de la « communauté mondiale »), d'un groupe de personnes dispersées géographiquement (groupe ethnique, groupe religieux, groupe de loisirs, groupe de personnes de même orientation sexuelle, etc.) ou de tout autre type de groupe social ou culturel auquel une personne a le sentiment d'appartenir. Chaque personne appartient à de multiples groupes et peut afficher un esprit civique à l'égard d'un ou de plusieurs d'entre eux. L'esprit civique suppose :

1. le sentiment d'appartenir à une communauté et l'identification avec cette communauté;
2. la conscience des autres membres de la communauté, de l'interconnexion entre ces membres et des répercussions de ses propres actes sur ces personnes;
3. un sentiment de solidarité avec les autres membres de la communauté, notamment la volonté de coopérer et de collaborer avec eux, l'intérêt porté à leurs droits et à leur bien-être, et le souci de les protéger, ainsi que la volonté de défendre ceux qui peuvent se trouver défavorisés et sans moyen d'action au sein de la communauté;
4. un intérêt et une attention pour les affaires et les préoccupations de la communauté;
5. un sentiment de devoir civique, la volonté de contribuer activement à la vie de la communauté, la volonté de participer aux décisions relatives aux affaires, aux préoccupations et au bien commun de la communauté, et celle de dialoguer avec les autres membres de la communauté, quelles que soient leurs références culturelles ;
6. l'engagement de s'acquitter, au mieux de ses capacités, des responsabilités, des devoirs ou des obligations découlant de ses fonctions ou de son rôle au sein de la communauté;
7. un sentiment de responsabilité à l'égard des autres membres de la communauté et l'acceptation de sa redevabilité pour ses propres décisions et actes.

La responsabilité

Le terme « responsabilité » a plusieurs acceptions, dont deux sont particulièrement pertinentes pour une culture de la démocratie, à savoir la responsabilité liée au rôle que l'on joue dans la communauté et la responsabilité morale. La première est un aspect de l'esprit civique (voir ci-dessus, point 6) ; c'est

la deuxième qui nous intéresse ici. La responsabilité morale renvoie l'individu à ses propres actes. Elle entre en jeu quand une personne est tenue d'agir d'une certaine manière et qu'elle mérite des éloges ou une critique pour avoir agi ou au contraire négligé d'agir de cette manière. Sa capacité à réfléchir à ses actes, à formuler des intentions sur la manière dont elle agira et à mettre à exécution les actions choisies est la condition nécessaire pour considérer qu'une telle personne mérite de tels éloges ou critiques (ainsi, quand l'absence de ressources et le défaut de conditions structurelles se conjuguent pour empêcher une personne d'exécuter une action, il n'y a pas lieu de la féliciter ou de la critiquer). La responsabilité peut nécessiter du courage dans la mesure où l'adoption d'une position de principe peut signifier agir contre les siens, prendre des mesures contre les normes d'une communauté ou contester une décision collective jugée erronée. Par conséquent, il peut parfois y avoir une tension entre l'esprit civique (entendu au sens de solidarité et de loyauté envers d'autres personnes) et la responsabilité morale. La responsabilité à l'égard de ses actes suppose par conséquent :

1. l'adoption d'une attitude réfléchie et sérieuse face à ses actes et à leurs éventuelles conséquences;
2. la détermination de ses devoirs et de ses obligations, et de la manière d'agir dans une situation donnée, en se fondant sur une valeur ou un ensemble de valeurs⁴ ;
3. la prise de décisions quant aux actions à exécuter (ce qui, dans certains cas, peut consister à n'exécuter aucune action), compte tenu des circonstances;
4. l'exécution de l'action (ou l'inaction) en conséquence, en tant qu'agent autonome;
5. la volonté d'assumer sa responsabilité pour la nature ou les conséquences de ses propres décisions et actes ;
6. la volonté de s'autoévaluer et de se juger;
7. la volonté d'agir avec courage dès lors qu'on le juge nécessaire.

Le sentiment d'efficacité personnelle

Le sentiment d'efficacité personnelle renvoie un individu à lui-même et suppose de croire en sa propre capacité à mener à bien les actions requises pour atteindre des objectifs précis. Cette conviction en entraînant d'autres, ce sentiment suppose généralement de croire en sa capacité à comprendre ce qui est exigé, à porter les bons jugements, à choisir les méthodes appropriées pour exécuter les tâches, à surmonter les obstacles, à infléchir le cours des choses et à influencer sur les événements qui touchent sa vie personnelle et celle des autres. Par conséquent, le sentiment d'efficacité personnelle est associé à la confiance en ses propres capacités. Un sentiment d'efficacité personnelle peu développé peut décourager les comportements démocratiques et interculturels, même si le niveau de capacité est élevé, tandis qu'un sentiment démesuré élevé peut entraîner la frustration et la déception. L'attitude optimale est celle d'un sentiment d'efficacité personnelle relativement élevé associé à un niveau de capacité estimé (de manière réaliste) élevé, ce qui encourage les personnes à relever de nouveaux défis et leur permet d'agir relativement aux questions qui les préoccupent. Par conséquent, le sentiment d'efficacité personnelle suppose :

1. le fait de croire en sa propre capacité à comprendre les problématiques, à porter des jugements et à choisir les méthodes appropriées pour exécuter des tâches;

⁴ Ainsi, dans les situations démocratiques et interculturelles, la responsabilité exige d'utiliser simultanément un ou plusieurs des trois ensembles de valeurs définis dans le modèle (à savoir la valorisation de la dignité humaine et des droits de l'homme, la valorisation de la diversité culturelle ou la valorisation de la démocratie, de la justice, de l'équité, de l'égalité et de l'État de droit). En l'absence d'utilisation simultanée d'un ou de plusieurs de ces ensembles de valeurs, la responsabilité ne constitue pas une compétence démocratique mais une compétence politique générale (voir la partie précédente sur les valeurs).

2. le fait de croire en sa propre capacité à organiser et à exécuter les mesures requises pour atteindre des objectifs donnés, et à surmonter les obstacles éventuels ;
3. le fait de se montrer sûre de sa capacité à relever de nouveaux défis ;
4. le fait de se montrer sûre de son engagement démocratique et de sa capacité à entreprendre les actions jugées nécessaires pour atteindre des objectifs démocratiques (notamment la contestation des personnes en position de

Les aptitudes

Une aptitude est la capacité d'exécuter des modes complexes et organisés de pensée ou de comportement en faisant preuve d'adaptation pour atteindre un but ou un objectif particulier.

Il existe huit séries d'aptitudes importantes pour une culture de la démocratie, elles sont détaillées ci-dessous.

L'apprentissage en autonomie

Les aptitudes d'apprentissage en autonomie sont celles dont les individus ont besoin pour effectuer, organiser et évaluer leur propre apprentissage, conformément à leurs besoins personnels, de manière autodirigée et autorégulée, sans l'impulsion d'autrui. La capacité d'apprentissage en autonomie est importante pour une culture de la démocratie, car elle permet de découvrir par soi-même les problématiques politiques, citoyennes et culturelles, et d'apprendre à les gérer, en utilisant des sources multiples et variées, proches comme lointaines, plutôt qu'en comptant sur des agents de son entourage immédiat pour obtenir des informations en la matière. Elle englobe notamment la capacité ou l'aptitude :

1. à déterminer ses propres besoins en matière d'apprentissage – ces besoins pouvant découler de lacunes dans ses connaissances ou sa compréhension, d'une absence de maîtrise ou d'une maîtrise insuffisante de certaines compétences, ou de difficultés créées par ses attitudes ou ses valeurs ;
2. à identifier, localiser et consulter les sources potentielles d'information, de conseil ou d'orientation nécessaires pour répondre à ces besoins – il peut s'agir d'expériences personnelles, d'interactions et de discussions avec les autres, de rencontres avec des personnes perçues comme ayant des références culturelles différentes des siennes ou ayant des convictions, des opinions ou des visions du monde différentes des siennes, ainsi que de sources dans des médias visuels, imprimés, radiodiffusés et numériques;
3. à évaluer la fiabilité des diverses sources d'information, de conseil ou d'orientation, en recherchant d'éventuels préjugés ou déformations et en choisissant les sources les plus adaptées parmi l'éventail des sources disponibles;
4. à traiter et apprendre l'information en utilisant les stratégies et les techniques d'apprentissage les plus appropriées ou à adopter et suivre les conseils ou les orientations des sources les plus fiables, en les adaptant à son répertoire personnel de connaissance, de compréhension, d'aptitudes, d'attitudes ou de valeurs ;
5. à réfléchir aux acquis, aux progrès accomplis, à évaluer les stratégies d'apprentissage utilisées et à tirer des conclusions sur la nécessité éventuelle de poursuivre l'apprentissage et d'acquérir de nouvelles stratégies d'apprentissage.

Les capacités d'analyse et de réflexion critique

Ces aptitudes consistent en un vaste et complexe groupe de compétences interdépendantes. La capacité d'analyse est l'aptitude nécessaire pour analyser tous types de matériels (des textes, des

argumentaires, des interprétations, des problématiques, des événements, des expériences, etc.) de manière systématique et logique. Elle englobe la capacité ou l'aptitude :

1. à décomposer de manière systématique les matériels analysés en éléments constitutifs et à organiser ces éléments de manière logique ;
2. à déterminer et interpréter la (les) signification(s) de chaque élément, éventuellement en les comparant et en les mettant en relation avec ce qui est déjà connu, et à repérer les analogies et les différences ;
3. à examiner les éléments les uns par rapport aux autres et à déterminer les liens qui les unissent (lien logique, de causalité, temporel, etc.) ;
4. à repérer tout écart, incohérence ou divergence entre les éléments ;
5. à déterminer d'autres significations et relations possibles pour chaque élément, produire de nouveaux éléments qui peuvent être absents de l'ensemble, à changer systématiquement les éléments afin de déterminer leur incidence sur l'ensemble et à produire de nouvelles synthèses des éléments examinés – en d'autres termes, imaginer et explorer de nouvelles possibilités et solutions;
6. à rassembler les résultats de l'analyse de façon organisée et cohérente pour tirer des conclusions logiques et défendables sur l'ensemble de l'analyse.

L'aptitude à la réflexion critique est nécessaire pour évaluer tous types de matériels en portant un jugement en la matière. Elle englobe par conséquent la capacité ou l'aptitude :

1. à procéder à des évaluations au regard de la cohérence interne, mais aussi de la cohérence avec les données et l'expérience disponibles;
2. à porter des jugements sur la validité, l'exactitude, l'acceptabilité, la fiabilité, l'adéquation, l'utilité et/ou le caractère persuasif des matériels analysés;
3. à comprendre et évaluer les idées préconçues, les postulats et les conventions textuelles ou de communication sur lesquels les matériels se fondent ;
4. à appréhender non seulement le sens littéral des matériels, mais aussi leur rhétorique globale, notamment les motivations, les intentions et les desseins sous-jacents de ceux qui les ont produits ou créés (dans le cas d'une communication politique, il s'agit notamment d'être capable de repérer les matériels de propagande et de décortiquer les motivations, les intentions et les desseins sous-jacents de ceux qui ont produit ces matériels) ;
5. à situer les matériels dans leur contexte historique de production pour parvenir à porter un jugement évaluatif en la matière;
6. à produire et élaborer d'autres options, possibilités et solutions que celles présentes dans les matériels examinés;
7. à peser les avantages et les désavantages des options disponibles – il peut s'agir d'une analyse des coûts et des avantages (en adoptant des perspectives à court et à long terme), d'une analyse des ressources (en évaluant si les ressources requises pour chaque option sont disponibles dans la réalité), d'une analyse des risques (en comprenant et en évaluant les risques associés à chaque option et la manière de les gérer) ;
8. à rassembler les résultats du processus d'évaluation de façon organisée et cohérente afin de construire un argumentaire logique et défendable en faveur d'une interprétation, d'une conclusion ou d'une mesure particulière, ou contre cette interprétation, cette conclusion ou cette mesure, en se fondant sur des critères, des principes ou des valeurs et/ou des éléments irréfutables explicites et paramétrables;

9. à reconnaître ses propres hypothèses et idées préconçues qui ont pu orienter le processus d'évaluation et à admettre que ses propres convictions et jugements dépendent toujours de ses références et perspectives culturelles personnelles.

Une capacité d'analyse efficace incorporera la réflexion critique (c'est-à-dire l'évaluation des matériels analysés), tandis qu'une réflexion critique efficace incorporera la capacité d'analyse (c'est-à-dire l'établissement de distinctions et de liens). C'est pourquoi la capacité d'analyse et la réflexion critique sont intrinsèquement liées.

L'écoute et l'observation

Il s'agit des aptitudes nécessaires pour comprendre ce que les autres disent et pour tirer des leçons de leur comportement. Comprendre ce que les autres disent exige une écoute active – en prêtant dûment attention non seulement à la teneur des propos, mais aussi à la manière dont ils sont exprimés par le ton, le timbre, le volume sonore, le débit et la fluidité de la voix, ainsi qu'au langage corporel de la personne, en particulier les mouvements des yeux, les expressions du visage et les gestes. Une observation attentive du comportement d'autrui peut également être une source d'information importante sur les comportements qui sont les plus appropriés et les plus efficaces dans divers contextes sociaux et culturels, et peut aider l'apprenant à maîtriser ces comportements en retenant cette information et en reproduisant ce comportement dans des situations ultérieures de même type. Par conséquent, l'écoute et l'observation englobent la capacité ou l'aptitude :

1. à prêter attention non seulement à la teneur des propos, mais aussi à la manière dont ils sont exprimés, ainsi qu'au langage corporel de l'auteur des propos;
2. à prêter attention aux incohérences éventuelles entre les messages verbaux et non verbaux;
3. à prêter attention aux subtilités de sens et à ce qui peut n'être que partiellement dit ou à vrai dire ce qui est implicite ;
4. à prêter attention aux liens qui existent entre les propos tenus et le contexte social dans lequel ils sont exprimés;
5. à être très attentif au comportement d'autrui et à retenir les informations sur ce comportement, en particulier les comportements de personnes perçues comme ayant des références culturelles différentes des siennes;
6. à être très attentif aux similitudes et aux différences dans la manière dont les personnes réagissent à la même situation, en particulier les personnes perçues comme ayant des références culturelles différentes des siennes.

L'empathie

L'empathie désigne l'ensemble des aptitudes nécessaires pour comprendre les pensées, les convictions et les sentiments d'autres personnes, et voir le monde selon leur perspective. Elle suppose la capacité à sortir de son propre cadre de référence psychologique (c'est-à-dire à se décentrer de sa propre perspective) et la capacité à appréhender et à comprendre, en faisant preuve d'imagination, le cadre de référence psychologique et le point de vue d'autrui. Cette compétence est fondamentale pour se représenter les références culturelles, les visions du monde, les convictions, les intérêts, les émotions, les souhaits et les besoins d'autres personnes. Plusieurs formes d'empathie peuvent être distinguées, notamment :

1. l'empathie cognitive – la capacité à appréhender et à comprendre les perceptions, les pensées et les convictions d'autrui ;

2. l'empathie affective – la capacité à appréhender et à comprendre les émotions, les sentiments et les besoins d'autrui ;
1. la compassion (ou « empathie compatissante » ou « préoccupation empathique») - la capacité à ressentir un sentiment de compassion et de préoccupation pour autrui en appréhendant son état cognitif ou affectif, ou sa situation ou ses conditions matérielles⁵.

La souplesse et l'adaptabilité

La souplesse et l'adaptabilité sont nécessaires pour pouvoir adapter ses pensées, ses sentiments ou ses comportements à de nouveaux contextes et situations dans le respect de certains principes, de sorte à pouvoir réagir de manière efficace et appropriée aux enjeux, aux exigences et aux possibilités que présentent ces contextes et situations. La souplesse et l'adaptabilité permettent de s'adapter positivement à la nouveauté et au changement ainsi qu'aux attentes sociales ou culturelles, aux styles de communication et aux comportements d'autrui. Ces qualités permettent également d'adapter son mode de pensée, de ressenti ou de comportement face à de nouvelles situations imprévues, expériences, rencontres et informations. Définies de la sorte, la souplesse et l'adaptabilité doivent être distinguées de l'adaptation opportuniste ou dénuée de tout principe de son comportement à des fins de profit ou de gain personnel. Elles doivent également être distinguées de l'adaptation sous la contrainte extérieure⁶. En conséquence, la souplesse et l'adaptabilité englobent la capacité ou l'aptitude :

1. à adapter son mode de pensée habituel face à des circonstances évolutives ou à adopter temporairement une autre perspective cognitive en présence de codes culturels ;
2. à revoir ses opinions personnelles compte tenu de nouveaux éléments d'information et/ou d'arguments rationnels;
3. à contrôler et à réguler ses émotions et ses sentiments afin de faciliter une communication plus efficace et adaptée ainsi que la coopération avec autrui ;
4. à surmonter les angoisses, les inquiétudes et l'insécurité suscitées par la rencontre et l'interaction avec des personnes perçues comme ayant des références culturelles différentes des siennes;
5. à réguler et à atténuer ses sentiments négatifs à l'égard des membres d'un groupe avec lequel son propre groupe est historiquement en conflit ;
6. à adapter son comportement de la manière socialement appropriée en fonction de l'environnement culturel dominant ;
7. à s'adapter à des styles de communication et à des comportements différents, et à adopter les styles de communication et les comportements appropriés pour éviter de

⁵ On relèvera que l'empathie est considérée comme une aptitude dans le modèle. Le terme « empathie » est à l'évidence également employé de multiples autres façons dans la vie quotidienne. Ainsi, il est parfois employé quand une personne ressent la même émotion qu'une autre personne (c'est-à-dire le phénomène de « contagion émotionnelle » où une personne « saisit » et partage la joie, la panique, la peur, etc., d'une autre personne), ou pour désigner un sentiment de connexion ou d'identification affective avec une autre personne (par exemple lorsqu'on ressent une forte empathie pour le personnage principal d'un livre) ou encore pour désigner la compassion ou la préoccupation que l'on ressent à l'égard d'une personne pour qui on a de la sympathie (par exemple quand on ressent de la compassion pour quelqu'un qui se trouve dans une situation difficile). Le terme « empathie » est parfois aussi employé en référence à un ensemble beaucoup plus vaste de réactions potentielles à autrui dans lequel se mêlent l'ouverture à l'autre, le respect d'autrui, les rapports cognitifs et affectifs avec l'autre et le sentiment d'un lien émotionnel avec l'autre. Dans le modèle, en revanche, le terme « empathie » est employé dans un sens plus précis et ciblé pour désigner l'ensemble des compétences nécessaires pour comprendre les pensées, les convictions et les sentiments d'autrui, compétences essentielles pour participer à une culture de la démocratie. Cette définition n'entend pas exclure la mobilisation et l'utilisation simultanées éventuelles de l'empathie, de l'ouverture, du respect, etc., comme un ensemble complet de compétences ou de capacités dans certaines situations.

⁶ Ainsi, l'assimilation forcée des minorités culturelles au sein d'une culture majoritaire ne devrait jamais être admise. Toute personne jouit du droit fondamental de choisir ses propres références culturelles, convictions et modes de vie.

porter atteinte aux normes culturelles d'autrui, et à communiquer avec les autres par des moyens qu'ils peuvent comprendre.

Les aptitudes linguistiques, communicatives et plurilingues⁷

Les aptitudes linguistiques, communicatives et plurilingues sont nécessaires pour communiquer efficacement et de manière appropriée avec les autres. Elles englobent notamment les aptitudes et capacités suivantes⁸ :

1. la capacité à communiquer d'une manière claire et explicite dans diverses situations – ce qui consiste notamment à exprimer ses convictions, ses opinions, ses intérêts et ses besoins personnels, à expliquer et à préciser des idées, à défendre, à promouvoir, à argumenter, à raisonner, à discuter, à débattre, à persuader et à négocier ;
2. la capacité à répondre aux exigences de communication dans des situations interculturelles en employant plus d'une langue ou une variété de langues ou alors une langue commune ou une lingua franca afin de comprendre une autre langue ;
3. la capacité à s'exprimer avec assurance et sans agressivité, même dans les situations où l'on est désavantagé par une inégalité de pouvoir, et la capacité à exprimer un désaccord fondamental avec une autre personne de manière néanmoins respectueuse de la dignité et des droits de celle-ci ;
4. la capacité à reconnaître les différentes formes d'expression et les diverses conventions de communication (verbale et non verbale) dans les communications employées par d'autres groupes sociaux et cultures ;
5. la capacité à adapter et à modifier son comportement de communication de manière à utiliser les conventions de communication (verbale et non verbale) appropriées par rapport à son/ses interlocuteur(s) et au contexte culturel dominant ;
6. la capacité à poser des questions à des fins d'éclaircissement d'une manière appropriée et avec doigté lorsque la signification des propos d'autrui n'est pas claire ou lorsque des incohérences sont décelées entre les messages verbaux et non verbaux d'autrui ;
7. la capacité à gérer les ruptures dans la communication, par exemple en demandant à son interlocuteur de répéter ou de reformuler ses propos, ou en reformulant, révisant ou simplifiant ses communications mal comprises ;
8. la capacité à jouer le rôle de médiateur linguistique dans les échanges interculturels, avec des compétences notamment en traduction, en interprétation et en explication, et la capacité à jouer le rôle de médiateur interculturel en aidant les autres à comprendre et à apprécier les caractéristiques de quelqu'un ou de quelque chose qui est perçu(e) comme ayant des références culturelles différentes des siennes.

⁷ Dans le présent document, le terme « langue » désigne tous les systèmes linguistiques, qu'ils soient reconnus comme des langues à part entière ou considérés comme des variétés de langues reconnues, indépendamment de la modalité. Il englobe la langue parlée et la langue des signes ainsi que toutes les autres formes de langue non parlées. Les expressions « communication verbale » et « communication non verbale » dans ce contexte signifient par conséquent « communication au moyen de la langue » et « communication par des moyens autres que la langue », respectivement.

⁸ Avant tout, bien évidemment, une communication efficace et appropriée exige des compétences linguistiques (produire et comprendre des phrases et des énoncés parlés et écrits), sociolinguistiques (analyser l'accent, le dialecte, le registre et les marqueurs linguistiques des relations sociales entre les locuteurs) et discursives (construire des ensembles linguistiques longs et cohérents en utilisant les conventions appropriées de communication et utiliser un discours oral et des textes écrits à des fins précises de communication). Toutefois, dans le contexte actuel, il s'agit de compétences génériques et elles sont donc exclues du modèle. Les lecteurs intéressés par une présentation détaillée de ces compétences particulières consulteront le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (Conseil de l'Europe, 2001), où elles sont décrites de manière approfondie.

La coopération

Il s'agit des aptitudes nécessaires pour participer pleinement, avec d'autres personnes, à des activités, des tâches et des projets communs. Elles englobent la capacité ou l'aptitude :

1. à exprimer des points de vue et des opinions dans un contexte de groupe, et à encourager les autres membres du groupe à exprimer leurs points de vue et leurs opinions dans ce cadre collectif ;
2. à développer le consensus et à faire des concessions au sein d'un groupe;
3. à mener des actions conjointement avec d'autres personnes, de façon bilatérale et coordonnée;
4. à définir et fixer des objectifs pour le groupe;
5. à poursuivre les objectifs du groupe et à adapter son comportement aux fins d'atteindre ces objectifs ;
6. à apprécier les talents et les atouts de tous les membres du groupe, et à aider les autres à se développer dans les domaines qu'ils doivent et souhaitent améliorer ;
7. à encourager et inciter les autres membres du groupe à coopérer et à s'entraider pour atteindre les objectifs communs;
8. à aider les autres dans leur travail si nécessaire;
9. à partager des connaissances, des expériences ou un savoir-faire pertinents et utiles avec le groupe, et à convaincre les autres membres du groupe d'en faire autant ;
10. à reconnaître le conflit dans le groupe, notamment en repérant les signes émotifs d'un conflit intérieur en soi et chez l'autre, et à répondre de manière appropriée par des moyens pacifiques et par le dialogue.

La résolution de conflits

Il s'agit des aptitudes requises pour traiter, gérer et régler pacifiquement des conflits, à savoir, notamment, l'aptitude ou la capacité :

1. à atténuer ou prévenir l'agressivité et la négativité, et à créer un environnement neutre dans lequel les personnes se sentent libres d'exprimer leurs opinions divergentes et leurs préoccupations, sans crainte de représailles ;
2. à encourager et à renforcer la réceptivité, la compréhension mutuelle et la confiance entre les parties en conflit ;
3. à reconnaître les inégalités de pouvoir et/ou de statut entre les parties en conflit, et à prendre des mesures pour réduire les effets éventuels de ces inégalités sur les communications entre ces parties ;
4. à gérer et réguler efficacement des émotions – il s'agit d'être capable d'interpréter ses propres émotions et motivations sous-jacentes ainsi que celles d'autrui, et de gérer le stress émotionnel, l'angoisse et l'insécurité en soi et chez l'autre ;
5. à entendre et comprendre les points de vue des différentes parties concernées par le conflit ;
6. à exprimer et résumer les points de vue défendus par les différentes parties en conflit ;
7. à dissiper ou atténuer les malentendus de part et d'autre ;
8. à reconnaître que, parfois, une période de silence, de trêve ou d'inaction peut être nécessaire pour permettre aux parties en conflit de réfléchir sur les perspectives adoptées par les autres ;
9. à repérer, analyser, rapprocher et contextualiser les causes et d'autres aspects des conflits ;

10. à identifier les terrains d'entente permettant d'élaborer un accord entre les parties en conflit, à définir les options possibles pour régler les conflits et à parfaire les éventuels solutions ou compromis trouvés;
11. à aider les autres à résoudre des conflits en les aidant à comprendre les options qui s'offrent à eux;
12. à aider et guider les parties concernées pour qu'elles se mettent d'accord sur une solution optimale et acceptable au conflit.

La connaissance et la compréhension critique

Par « connaissance » est entendu l'ensemble des informations que possède une personne et par « compréhension », la faculté de comprendre et d'évaluer des significations. L'expression « compréhension critique » est employée dans le présent contexte pour souligner la nécessité, dans le cadre des processus démocratiques et du dialogue interculturel, de comprendre et d'évaluer des significations en réfléchissant activement et en évaluant de manière critique ce qui est compris et interprété (par opposition à une interprétation automatique, ordinaire et irréfléchie).

Les diverses formes de connaissance et de compréhension critique requises pour une culture de la démocratie peuvent se classer en trois grands ensembles, tels que décrits ci-dessous.

La connaissance et la compréhension critique de soi

La conscience et la connaissance de soi sont essentielles pour participer de manière efficace et appropriée à une culture de la démocratie. La connaissance et la compréhension critique de soi ont différentes facettes, notamment :

1. la connaissance et la compréhension de ses propres références culturelles ;
2. la connaissance et la compréhension de sa propre vision du monde, avec ses aspects et ses partis pris cognitifs, affectifs et motivationnels;
3. la connaissance et la compréhension des postulats et des idées préconçues qui sous-tendent sa propre vision du monde;
4. la compréhension de la manière dont sa propre vision du monde, ainsi que ses postulats et ses idées préconçues dépendent de ses références culturelles et de ses expériences et influencent en retour ses propres perceptions, jugements et réactions à l'égard d'autrui ;
5. la conscience de ses propres émotions, sentiments et motivations, en particulier dans un contexte de communication et de coopération avec autrui ;
6. la connaissance et la compréhension des limites de sa propre compétence et de son propre savoir-faire.

La connaissance et la compréhension critique de la langue et de la communication

La connaissance et la compréhension critique de la langue et de la communication sont des aptitudes qui recèlent différentes facettes, notamment :

1. la connaissance des conventions de communication verbale et non verbale appropriées d'un point de vue social qui s'appliquent dans la/les langues(s) parlée(s) ;
2. la compréhension du fait que les personnes qui ont d'autres références culturelles peuvent suivre des conventions de communication verbale et non verbale différentes des

siennes, importantes de leur point de vue, même si elles emploient la même langue que soi ;

3. la compréhension du fait que les personnes qui ont des références culturelles différentes peuvent percevoir le sens des communications de manière différente ;
4. la compréhension du fait qu'il existe de multiples façons de parler dans une langue donnée et de multiples façons d'employer la même langue ;
5. la compréhension de la manière dont l'emploi d'une langue constitue une pratique culturelle qui fonctionne comme un vecteur d'information, de sens et d'identités circulant dans la culture dans laquelle s'inscrit cette langue ;
6. la compréhension du fait que les langues peuvent exprimer de manière unique des idées culturellement partagées ou exprimer des idées uniques difficiles à appréhender dans une autre langue ;
7. la compréhension de l'impact social et des répercussions sur autrui de différents styles de communication, notamment de la manière dont des styles de communication différents peuvent être incompatibles ou entraîner une rupture dans la communication ;
8. la compréhension de la manière dont ses propres postulats, idées préconçues, perceptions, convictions et jugements sont liés à sa/ses langue(s) d'usage ;

La connaissance et la compréhension critique du monde (notamment de la politique, du droit, des droits de l'homme, de la culture, des cultures, des religions, de l'histoire, des médias, de l'économie, de l'environnement et du développement durable)

La connaissance et la compréhension critique du monde englobent un vaste et complexe ensemble de compétences qui concernent divers domaines incluant les aptitudes suivantes :

a. La connaissance et la compréhension critique de la politique et du droit, notamment :

1. connaissance et compréhension des notions politiques et juridiques de base, telles que la démocratie, la liberté, la justice, l'égalité, la citoyenneté, les droits et devoirs, la nécessité des lois et des règlements, et l'État de droit ;
2. connaissance et compréhension des processus démocratiques et du fonctionnement des institutions politiques, y compris le rôle des partis politiques, les processus électoraux et les modes de scrutin ;
3. connaissance et compréhension des diverses manières dont les citoyens peuvent participer au débat public et au processus décisionnel, et influencer la politique et la société, en comprenant notamment le rôle que la société civile et les ONG peuvent jouer à cet égard ;
4. compréhension des relations de pouvoir, des désaccords politiques et de la divergence de vues dans les sociétés démocratiques, ainsi que de la manière dont ces désaccords et ces divergences peuvent être surmontés pacifiquement ;
5. connaissance et compréhension de l'actualité, des problématiques sociales et politiques actuelles, et des opinions politiques d'autrui ;
6. connaissance et compréhension des menaces actuelles sur la démocratie

b. La connaissance et la compréhension critique des droits de l'homme, notamment :

1. connaissance et compréhension du fait que les droits de l'homme se fondent sur la dignité inhérente à tous les êtres humains;

2. connaissance et compréhension du fait que les droits de l'homme sont universels, inaliénables et indivisibles, et que, si les droits de l'homme sont reconnus à tout être humain, chacun doit respecter les droits d'autrui, indépendamment de l'origine nationale, de l'origine ethnique, de la race, de la religion, de la langue, de l'âge, du sexe, du genre, de l'opinion politique, de la naissance, de l'origine sociale, de la fortune, du handicap, de l'orientation sexuelle ou de toute autre situation ;
3. connaissance et compréhension des obligations auxquelles les États et les gouvernements sont tenus en matière de droits de l'homme ;
4. connaissance et compréhension de l'histoire des droits de l'homme, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention européenne des droits de l'homme et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ;
5. connaissance et compréhension des liens qui existent entre les droits de l'homme, la démocratie, la liberté, la justice, la paix et la sécurité ;
6. connaissance et compréhension du fait que, s'il peut y avoir de multiples manières d'interpréter et de vivre les droits de l'homme selon les sociétés et les cultures, les variations éventuelles ne doivent pas sortir du cadre posé par les instruments juridiques internationalement reconnus, lesquels définissent des normes minimales en matière de droits de l'homme, indépendamment du contexte culturel ;
7. connaissance et compréhension de la manière dont les principes des droits de l'homme sont appliqués dans des situations concrètes particulières, de la manière dont les droits de l'homme peuvent être violés, de la manière dont ces violations peuvent être sanctionnées et de la manière dont les conflits éventuels entre les droits de l'homme peuvent être réglés ;
8. connaissance et compréhension des enjeux majeurs qui se posent en matière de droits de l'homme dans le monde actuel.

c. La connaissance et la compréhension critique de la culture et des cultures, notamment :

1. connaissance et compréhension de la manière dont les références culturelles déterminent les visions du monde, les idées préconçues, les perceptions, les convictions, les valeurs, les comportements et les interactions avec autrui ;
2. connaissance et compréhension du fait que tous les groupes culturels sont par nature variables et hétérogènes, n'ont pas de caractéristiques intrinsèques fixes, englobent des membres qui contestent et remettent en cause les significations culturelles traditionnelles, et sont en perpétuelle évolution ;
3. connaissance et compréhension de la manière dont les structures du pouvoir, les pratiques discriminatoires et les obstacles institutionnels au sein de groupes culturels et entre ces groupes concourent à restreindre les opportunités offertes aux personnes défavorisées ;
4. connaissance et compréhension des convictions, des valeurs, des normes, des pratiques, des discours et des produits spécifiques que peuvent utiliser des personnes qui ont des références culturelles particulières, en particulier celles avec lesquelles une interaction et une communication existent, et qui sont perçues comme ayant des références culturelles différentes des siennes.

d. La connaissance et la compréhension critique des religions, notamment :

1. connaissance et compréhension des principaux aspects de l'histoire de traditions religieuses données, des doctrines et des textes fondamentaux de traditions religieuses

données, et des points communs et des différences qui existent entre différentes traditions religieuses ;

2. connaissance et compréhension des symboles et rituels religieux, ainsi que des utilisations religieuses de la langue;
3. connaissance et compréhension des principales caractéristiques des convictions, des valeurs, des pratiques et des expériences des pratiquants d'une religion donnée;
4. compréhension du fait que les expériences subjectives et les expressions personnelles des religions peuvent varier à divers égards par rapport aux représentations classiques de ces religions dans les manuels;
5. connaissance et compréhension de la diversité des convictions et des pratiques qui existe au sein d'une religion donnée;
6. connaissance et compréhension du fait que tous les groupes religieux comptent des membres qui contestent et remettent en cause les significations religieuses traditionnelles, n'ont pas de caractéristiques intrinsèques fixes et sont en perpétuelle évolution.

e. La connaissance et la compréhension critique de l'histoire, notamment :

1. connaissance et compréhension du caractère changeant de l'histoire et de la manière dont les interprétations du passé évoluent avec le temps et varient d'une culture à l'autre;
2. connaissance et compréhension des diverses manières de présenter l'histoire selon différentes perspectives pour expliquer comment les forces et les facteurs historiques ont façonné le monde actuel ;
3. connaissance et compréhension des processus d'investigation historique, en particulier la manière dont les faits sont sélectionnés et construits, et celle dont ils deviennent des éléments probants dans la production des récits, des explications et des arguments historiques;
4. compréhension de la nécessité d'avoir accès à d'autres sources d'information historique, car les sources classiques tiennent rarement compte de la contribution des groupes marginalisés (les minorités culturelles ou les femmes, par exemple);
5. connaissance et compréhension du fait que l'histoire est souvent présentée et enseignée d'un point de vue ethnocentrique;
6. connaissance et compréhension de la manière dont les concepts de démocratie et de citoyenneté ont évolué différemment dans le temps selon les cultures ;
7. connaissance et compréhension de la manière dont les stéréotypes constituent une forme de discrimination utilisée pour nier l'individualité et la diversité de certains êtres humains, et porter atteinte aux droits de l'homme, ce qui, dans certains cas, a conduit à la commission de crimes contre l'humanité ;
8. connaissance et interprétation du passé à la lumière du présent et dans une perspective d'avenir, et compréhension de l'importance du passé pour comprendre les préoccupations et les problématiques du monde actuel.

f. La connaissance et la compréhension critique des médias, notamment :

1. connaissance et compréhension des processus utilisés par les médias pour sélectionner, interpréter et mettre en forme l'information avant de la soumettre au public;
2. connaissance et compréhension de la nature marchande des médias, qui suppose des producteurs et des consommateurs, ainsi que des motivations, des intentions et des desseins potentiels des producteurs de contenus, d'images, de messages et de publicités pour les médias;

3. connaissance et compréhension des médias numériques, de la manière dont les contenus, les images, les messages et les publicités diffusés dans les médias numériques sont produits, et des divers desseins, motivations et intentions de ceux qui les créent ou les reproduisent ;
4. connaissance et compréhension des répercussions que les contenus des médias, notamment numériques, peuvent avoir sur les jugements et les comportements individuels;
5. connaissance et compréhension de la manière dont les messages politiques, la propagande et les discours de haine dans les médias, notamment numériques, sont produits, de la manière dont ces formes de communication peuvent être repérées et de la manière dont les personnes peuvent se prémunir et se protéger contre les conséquences de ce type de communication.

g. La connaissance et la compréhension critique de l'économie, de l'environnement et du développement durable, notamment :

1. connaissance et compréhension de l'économie et des processus économiques et financiers qui influent sur le fonctionnement de la société, notamment la relation entre l'emploi, les revenus, le profit, la fiscalité et les dépenses publiques;
2. connaissance et compréhension du lien qui existe entre les revenus et les dépenses, de la nature et des conséquences de l'endettement, du coût réel d'un emprunt et du risque lié à un endettement supérieur à sa capacité de remboursement ;
3. connaissance et compréhension de l'interdépendance économique de la communauté mondiale et des conséquences que les choix et les modes de consommation individuels peuvent avoir dans d'autres parties du monde;
4. connaissance et compréhension de l'environnement naturel, des facteurs qui peuvent influencer sur cet environnement, des risques associés à la dégradation de l'environnement, des enjeux environnementaux actuels et de la nécessité de consommer de manière responsable et de protéger l'environnement afin d'en garantir la durabilité ;
5. connaissance et compréhension des liens qui existent entre les processus économiques, sociaux, politiques et environnementaux, en particulier d'un point de vue mondial;
6. connaissance et compréhension des questions éthiques associées à la mondialisation.

La notion de « groupe de compétences » revisitée

Comme souligné précédemment, le Cadre part du principe que les 20 compétences du modèle sont rarement mobilisées et utilisées individuellement. Au contraire, les comportements dits « compétents » sont bien plus susceptibles d'impliquer l'activation et l'utilisation simultanée ou successive de tout un groupe de compétences, d'une manière dynamique et organisée, permettant ainsi à l'individu concerné de s'adapter de façon efficace et appropriée aux exigences et enjeux spécifiques que présente une situation donnée. Les compétences constitutives de ce groupe varient selon les situations et sont puisées parmi l'ensemble des valeurs, attitudes, aptitudes et éléments de connaissance et de compréhension critique. Aussi les utilisateurs du Cadre ne doivent-ils négliger aucun groupe de compétences lorsqu'ils conçoivent un nouveau curriculum.

Il se peut qu'un curriculum n'englobe pas l'ensemble des 20 compétences. Cela peut être lié à une limitation des ressources matérielles à la disposition des éducateurs ou à des contraintes temporelles. Il se peut aussi que, en raison de considérations politiques, certaines compétences se voient accorder un niveau de priorité plus élevé que d'autres, ou que pour des questions d'ordre politique ou culturel

plus générales, il ne soit pas acceptable que l'acquisition d'une compétence donnée fasse partie des objectifs de l'éducation.

Si les utilisateurs du Cadre décident de ne pas inclure certaines compétences dans un curriculum donné, ils doivent garder à l'esprit les deux considérations suivantes. Tout d'abord, dans la mesure où l'adoption d'un comportement compétent requiert la mobilisation de tout un groupe de compétences, si l'individu concerné ne possède pas toute la gamme des compétences définies, il y aura automatiquement des situations dans lesquelles il sera incapable de réagir de façon appropriée. Il convient donc, lorsque l'on prend une telle décision, de tenir compte de ses conséquences.

Ensuite, les utilisateurs doivent également se demander si ces exclusions ne risquent pas de nuire à l'objectif général du Cadre, qui est de promouvoir et de protéger la démocratie, les droits de l'homme et le dialogue interculturel. Par exemple, l'exclusion de toutes les valeurs signifierait que les apprenants ne seraient pas dotés de la compétence démocratique, mais d'une compétence politique plus générale qui, comme cela a déjà été souligné, pourrait être utilisée pour servir des régimes politiques non démocratiques (en d'autres termes, si l'on exclut ces valeurs du curriculum, les connaissances et les attitudes ne seront pas forcément neutres). Par ailleurs, si l'on exclut toutes les valeurs et les attitudes, et que l'on se concentre sur les aptitudes, la connaissance et la compréhension critique, les apprenants pourraient se montrer peu disposés ou enclins à utiliser ces dernières dans la pratique, même s'ils possèdent les compétences pertinentes, parce que ce sont précisément les valeurs et attitudes qui prédisposent les gens à utiliser leurs aptitudes, leur connaissance et leur compréhension critique.

Pour résumer, il convient de faire preuve de beaucoup de précautions lorsque l'on décide de ne pas inclure certaines compétences dans un curriculum donné. Une telle décision ne saurait être prise qu'après un examen approfondi des conséquences probables des exclusions proposées.